

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 177-01-01-2021, NOMMÉ « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 177-01-01-2021 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES USAGES COMPLÉMENTAIRES RÉSIDENTIELS ET MODIFIANT LA ZONE 18 AFIN DE CRÉER UNE ZONE 57 ET UNE NOUVELLE GRILLE DES SPÉCIFICATIONS POUR CETTE ZONE ».

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

- 1. Lors de la séance tenue le 13 avril 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement amendant le règlement de zonage No. 177-01 soit le projet de Règlement numéro 177-01-01-2021 mentionné ci-haut.
- 2. Le conseil doit remplacer l'assemblée publique de consultation pour ce projet, par un appel de commentaires écrits, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-079 du ministère de la Santé et des Services sociaux en date du 15 octobre 2020.
- 3. Le projet de règlement et le plan de zonage peuvent être consulté sur le site internet de la municipalité : https://municipalitepontiac.com/en/politiques-et-reglements/
- 4. L'article un (1) du projet de règlement concernent toutes les zone tandis que les articles deux (2) et trois (3) concernent les zones 18 uniquement.



- 5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 6. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel à <u>urbanisme@municipalitepontiac.ca</u> ou par courrier à l'attention du Service de l'urbanisme, 2024 route 148 Pontiac, Qc J0X 2G0, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis. Soit jusqu'au 7 juin 2021 inclusivement.

DONNÉ À PONTIAC, ce 21^e jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-et-un.

M. Pierre Said

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis Ci-haut sur le site internet de la municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 21^e jour de mai deux-mille vingt-et-un.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour de mai deux-mille vingt-et-un.

M. Pierre Said

Directeur général et secrétaire-trésorier